

C.I.A.S.	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2026-10
-----------------	--	--------------------------------------

Séance du : 5 FEVRIER 2026

Le 5 février deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT PRESENTS (10) M. MARY, Mme BESNARD, M. BERTON, Mme BOTTON, Mme BOUCHETEAU, M. BOURREAU, Mme MERCERON, Mme RENAUDIN, Mme REVEAU, Mme SOULARD

ABSENTS EXCUSES (7) M. MAROLLEAU, Mme BILLY, Mme BOUDOIRE, Mme DUBIN, Mme FERCHAUD, M. LARDIERE, M. LOGEAS

POUVOIRS /

Date de la convocation 27 janvier 2026

Secrétaire de séance Mme VINCENDEAU

TARIFS DOMISERVE SAAD

Le Conseil d'Administration du CIAS, par délibération n° DEL-CA-CIAS-2024-42 du 20 juin 2024, a fixé les tarifs appliqués par Domiserve dans le cadre du service d'aide et d'accompagnement à domicile à compter de janvier 2024.

Pour rappel, Domiserve est le partenaire exclusif de l'AGIRC-ARCCO pour la mise en œuvre des prestations d'action sociale à destination des personnes âgées de plus de 75 ans.

Différents régimes de retraite complémentaire proposent à leurs allocataires des prestations de service à domicile par l'intermédiaire de la société Domiserve (ex : Ircantec...).

Domiserve a modifié ses dispositions financières à compter du 1^{er} janvier 2026 ainsi qu'il suit :

Accompagnement des personnes présentant une invalidité temporaire : aide à la mobilité non véhiculée	29 €/heure
Accompagnement des personnes présentant une invalidité temporaire : aide à la mobilité véhiculée	29 €/heure
Entretien de la maison et travaux ménagers	25,45 €/heure
Frais kilométriques	0.80 €/km

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'accepter les tarifs Domiserve à compter du 1^{er} janvier 2026 tels que proposés ci-dessus.**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme
Le Vice-Président
François MARY

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le 10/02/26
Publié et Notifié
le 10/02/26